

PÉNURIE D'ESSENCE

EN FRANCE ON N'A PAS DE PÉTROLE... ET PAS NON PLUS D'IDÉE !

DE NOMBREUX AGENTS ONT ÉTABLI LEUR RÉSIDENCE FAMILIALE À DES DISTANCES PARFOIS IMPORTANTES DE LEUR LIEU DE TRAVAIL, ET NE DISPOSENT PAS D'AUTRES CHOIX QUE D'UTILISER LEUR VÉHICULE PERSONNEL. ALORS QUE LA SITUATION EST TOUJOURS EXTRÊMEMENT TENDUE (ET C'EST PEU DIRE !) EN MATIÈRE DE DISTRIBUTION DE CARBURANT, QUI FAIT QUE NOUS PASSONS DES HEURES À CHERCHER EN VAIN UNE STATION OUVERTE ET SURTOUT APPROVISIONNÉE, NOMBRE D'ENTRE NOUS ATTENDENT UNE RÉPONSE COHÉRENTE ET ADAPTÉE DE NOTRE ADMINISTRATION FACE À CETTE SITUATION.

Certes, les Directions ont envoyé des cartographies des stations réquisitionnées, où les forces de l'ordre dont la douane, sont prioritaires. Mais cela ne concerne que les véhicules de service et non les véhicules personnels.

La belle affaire, s'il n'y a personne pour conduire les véhicules de service, faute d'essence, quel intérêt !

Certaines Directions semblent vouloir prendre les devants et ont déjà trouvé des astuces grotesques. Un agent qui ne peut se déplacer sera mis d'office en congé annuel ou en récupération !!! Cette solution est bien sûr inacceptable et vient sanctionner un agent qui subit une crise nationale.

On pensait que le Covid avait pu permettre d'expérimenter un peu de souplesse et de bon sens !

Hélas, à contrario, il semble que les bons vieux réflexes d'archaïsmes autoritaires soient de retour.

L'accord de la Fonction publique sur le télétravail datant du 13 juillet 2021 prévoit le recours au télétravail exceptionnel lorsque des circonstances elles aussi exceptionnelles l'exigent. L'Administration a donc là un support parfait et légal pour soulager tous les agents volontaires, en poste sur des missions télé-travaillables.

Pour les autres agents, il existe aussi des solutions si l'administration veut s'en donner la peine. Un arrêté préfectoral a été pris dans l'Aisne, une station-essence est réquisitionnée tous les jours de 18h00 à 18h30 pour tous les agents des forces de l'ordre, pour leurs véhicules administratifs mais aussi pour leurs véhicules personnels.

Cette initiative doit être démultipliée sur tout le territoire.

A défaut des Autorisations d'Absences Exceptionnelles devront être délivrées.

Enfin les véhicules banalisés, thermiques ou électriques, peuvent aussi être mis à disposition des personnels qu'ils soient Su ou Co et surtout de ceux qui habitent loin de leur lieu de travail.

La CFDT Douane demande que les mesures qui s'imposent soient prises afin d'alléger la charge physique et mentale qu'implique la recherche de la station-essence ouverte et suffisamment approvisionnée avec le bon carburant à n'importe quelle heure de la journée ou de la nuit ? Des solutions existent ! Il faut d'urgence les mettre en place.

PÉNURIE DE
CARBURANT
OCTOBRE 2022